

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 novembre 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme BERNARD), M. BON (représenté par Mme METGE).

Membres excusés : (4) M. EL HASSOUNI, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TOLLLOT.

Date de convocation : 22 novembre 2012

Délibération n° : 72-2012

Objet : Résidence Abrioux – subvention « Aide à la Gestion Locative Sociale »

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionné par les réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Cette subvention n'a pas été versée en 2011 faute de crédits d'État insuffisants.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale est en mesure, en fin d'année 2012, de verser une partie de cette subvention.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention afférente à la subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 DEC. 2012



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK



PUBLIÉ LE 28 NOV. 2012